

NOTE DE SYNTHÈSE ANNEXÉE AU BUDGET PRIMITIF 2025

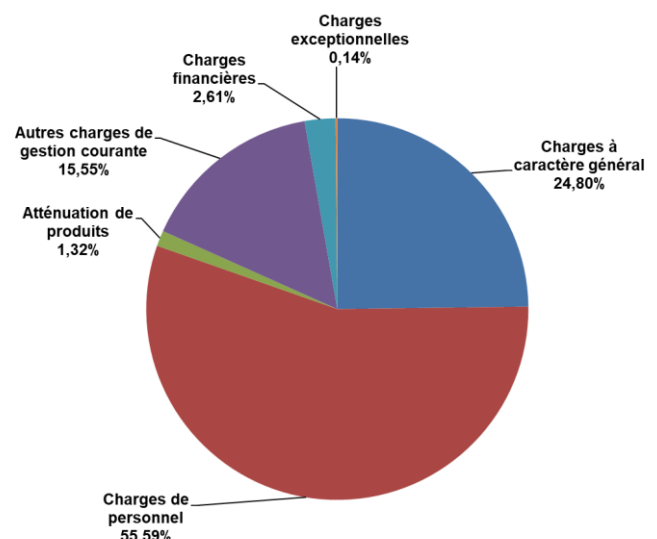
1 – La section de fonctionnement

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent de la collectivité. Elle retrace en dépenses les charges à caractère général, les charges de personnel, les charges de gestion courante, les intérêts de la dette et les charges financières, les dotations aux amortissements, les provisions et, en recettes, les prestations de services, les produits fiscaux, les dotations et participations, les produits de gestion courante, le produit des cessions d'immobilisations, les amortissements des subventions.

Au budget primitif 2025, les dépenses et les recettes de fonctionnement s'équilibrent à 14.725.500 € et se répartissent de la façon suivante :

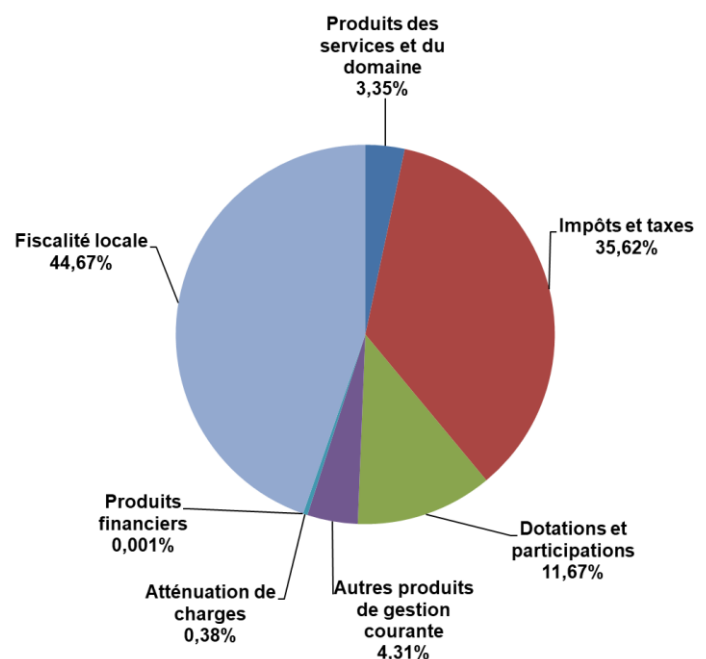
Les dépenses réelles d'exploitation sont estimées à 12 682 789 € et se répartissent de la façon suivante :

Charges à caractère général :	3 144 538,00 €
Charges de personnel :	7 050 000,00 €
Atténuations de produits :	168 000,00 €
Charges de gestion courante :	1 971 751,00 €
Charges financières :	330 500,00 €
Charges exceptionnelles :	18 000,00 €



Les recettes réelles d'exploitation sont estimées à 14 450 400,00 € et se répartissent de la façon suivante :

Produit des services du Domaine :	483 900,00 €
Impôts et taxes :	5 146 807,00 €
Dotations et participations :	1 686 591,00 €
Fiscalité locale :	6 454 974,00 €
Autres produits de gestion courante :	622 628,00 €
Atténuation de charges :	55 500,00 €
Produits financiers :	100,00 €



2 – La section d'investissement

Cette section enregistre principalement les opérations correspondant à la mise en œuvre des programmes d'équipement et le remboursement annuel du capital de la dette.

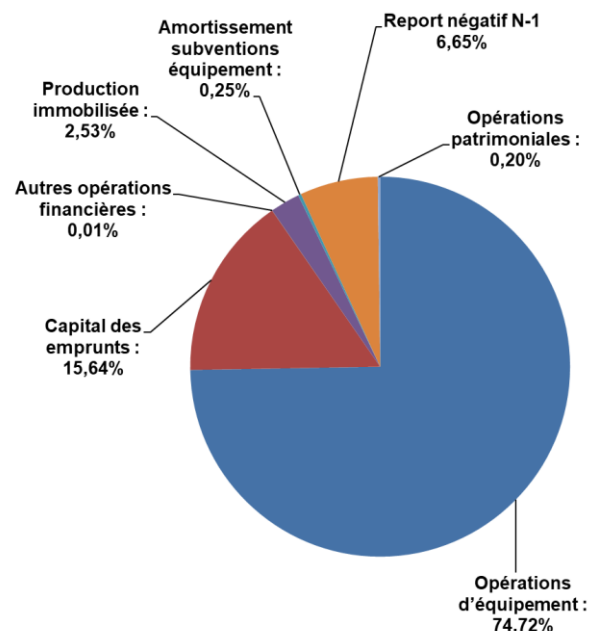
Les principales propositions nouvelles concernent les opérations ci-après, étant précisé que les montants mentionnés reprennent les restes à réaliser s'il en existe sur les programmes existants :

- Aménagement d'un tiers lieu (AP/CP) :	2.349.143,35 €
- Voie Vélo Oloron Soeix :	50.000,00 €
- Aménagement de la rue d'Aspe (AP/CP) :	250 000,00 €
- Plan de circulation :	30.000,00 €
- Plaine des sports :	261.000,00 €
- Eglise Saint-Pée :	90.000,00 €
- Chapelle Pigeonnier Légugnon :	20.000,00 €
- Reboisement ONF (dont RAR) :	37 638,95 €
- Régénération patrimoine arboré et plantations (dont RAR) :	70 283,40 €
- Mise aux normes Accessibilité bâtiments (dont RAR) :	21 776,28 €
- Mise aux normes incendie :	25 000,00 €
- Vidéo protection (dont RAR) :	35 713,60 €
- Aménagement mairie (dont RAR) :	103 250,96 €
- Salle Palas (AP/CP) :	99.933,62 €
- Voirie (dont RAR) :	1.182.556,94 €
- Acquisition véhicules :	25.000,00 €
- Outils numériques (dont RAR) :	193.609,96 €
- Acquisitions foncières (dont RAR) :	32.436,00 €
- Bâtiments divers (dont RAR) :	372.683,00 €
- Changements et réfection des chaudières (dont RAR) :	44 270,00 €
- Matériel écoles et informatiques (dont RAR) :	16 778,44 €
- Travaux écoles :	54 000,00 €
- TEPCV (dont RAR) :	489 100,00 €
- OPAH RU (dont RAR) :	79 500,00 €
- Subvention Façades (dont RAR) :	81 638,96 €
- Logements locatifs (AP/CP) :	31.145,00 €
- Démocratie participative (dont RAR) :	86 983,56 €
- CTM :	140 000,00 €
- Enfouissement des réseaux (dont RAR) :	76 496,56 €
- Mobilier urbain, signalisation, aménagement voirie (dont RAR) :	102 459,04 €
- Matériels divers :	85.000,00 €

Globalement, les dépenses et les recettes d'investissement s'équilibrent à 9 886 750 € et se répartissent de la façon suivante :

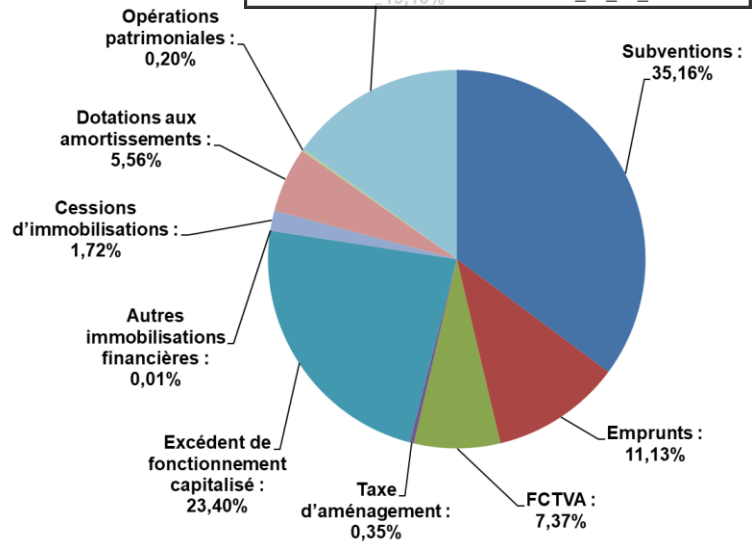
Dépenses d'investissement

Opérations et subvention d'équipement :	7 387 847,73 €
Capital des emprunts :	1 546 001,22 €
Autres opérations financières :	900,00 €
Production immobilisée :	250 000,00 €
Amortissement subventions équipement :	25 000,00 €
Opérations patrimoniales :	20.000,00 €
Report négatif N-1 :	657 001,05 €



Recettes d'investissement

Subventions (dont RAR) :	3 475 874,64 €
Emprunts :	1 100 000,00 €
FCTVA :	729 000,00 €
Taxe d'aménagement :	35 000,64 €
Excédent de fonctionnement capitalisé :	2 313 263,72 €
Autres immobilisations financières :	900,00 €
Cessions d'immobilisations :	170 000,00 €
Dotations aux amortissements :	550 000,00 €
Opérations patrimoniales :	20 000,00 €
Virement de la section de fonctionnement :	1 492 711,00 €



3 – Autofinancement prévisionnel

L'autofinancement prévisionnel dégagé par la section de fonctionnement au profit de la section d'investissement s'établit à 1.767.711 €.

4 – La dette

Début 2025, le capital de la dette s'élève à 13.439.303,76 €.

Enfin, on peut noter que les contrats sont placés en catégorie A1, soit la plus favorable du point de vue du risque (la lettre qualifiant la structure de la dette, le chiffre la qualité de l'index), à l'exception d'un contrat dit à barrière, placé en catégorie B1, dont le capital restant dû s'élève à 364.000 €.

